



## Communiqué de presse

Embargo: 29.10.2019, 8h30

### 15 Education et science

Statistique de la pédagogie spécialisée: année scolaire 2017/18

## À l'école obligatoire, 4,5% des élèves bénéficient de mesures de pédagogie spécialisée renforcées

Ces dernières années, les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ont de plus en plus bénéficié d'un soutien pédagogique spécialisé dans une classe ordinaire. Plus de la moitié (53%) des élèves bénéficiant d'une mesure renforcée sont intégrés dans une classe ordinaire, 6% reçoivent un soutien dans une classe spéciale et 41% dans une école spécialisée. Ce sont là quelques-uns des premiers résultats de la nouvelle statistique de la pédagogie spécialisée établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Pendant l'année scolaire 2017/18, 4,5% des quelque 940 000 élèves de la scolarité obligatoire ont bénéficié d'une mesure de pédagogie spécialisée renforcée, soit près de 42 100 jeunes. Les garçons sont proportionnellement plus nombreux (5,7%) que les filles (3,2%) à recevoir un tel soutien. La part des élèves étrangers est plus élevée (5,8%) que celle des élèves de nationalité suisse (4%) parmi les élèves bénéficiant d'un soutien pédagogique spécialisé.

### Des mesures de soutien ciblées

L'octroi d'une mesure de pédagogie spécialisée renforcée ne va pas forcément de pair avec une adaptation du programme d'enseignement de l'élève. De même, le programme d'enseignement d'un élève peut être adapté sans qu'une mesure renforcée n'ait été prononcée.

Dans le cadre d'une adaptation du programme d'enseignement, les objectifs pédagogiques individuels sont réduits pour tenir compte des besoins particuliers de l'élève lorsque celui-ci n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs minimaux du programme ordinaire. En 2017/18, 4,3% des élèves de la scolarité obligatoire ont bénéficié d'une adaptation du programme d'enseignement, soit près de 38 900 élèves.

2,3% des élèves, soit 20 900 jeunes environ, ont reçu les deux types de soutien: une mesure de pédagogie spécialisée renforcée et un programme d'enseignement adapté.

### Les classes ordinaires sont la norme

Les classes ordinaires comptent de loin la plus grande part des élèves (96,7%), ce qui en fait la principale forme d'enseignement de la scolarité obligatoire. Seuls 3,3% des élèves sont placés dans une offre séparative, que ce soit dans une classe d'introduction, une classe pour élèves de langue

étrangère, une autre classe spéciale de l'école ordinaire (1,5%) ou dans une école spécialisée (1,8%). La part des garçons est plus élevée que celle des filles dans les offres séparatives. Elle se situe entre 55% et 63% dans les différents types de classes spéciales et atteint 69% dans les classes des écoles spécialisées.

### **Le personnel de pédagogie spécialisée compte principalement des femmes**

Le personnel chargé des mesures supplémentaires de pédagogie spécialisée représente 12,6% de l'ensemble des ressources en personnel considérées. Il est constitué en majeure partie de femmes. Mesurée en équivalents plein temps, la part des femmes dans le personnel de la pédagogie spécialisée (enseignants spécialisés) est de 83%. Elle atteint même 94% en psychomotricité, en logopédie et dans l'enseignement pour élèves de langue étrangère.

### **Peu d'écoles spécialisées en Suisse**

Les écoles spécialisées constituent une minorité dans le système scolaire suisse (4,4% des institutions de formation de la scolarité obligatoire). Relevant à la fois du degré primaire et du degré secondaire I, elles se distinguent des écoles ordinaires par leur organisation et leur répartition sur le territoire suisse. Elles se situent pour 91% dans des communes urbaines ou intermédiaires et pour 9% seulement dans des communes rurales.

## Source des données

Jusqu'ici, les besoins éducatifs particuliers des élèves de l'école ordinaire ne faisaient l'objet d'aucun relevé statistique. Pour combler cette lacune, l'OFS a revu son concept d'enquête en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Depuis l'année scolaire 2017/18, on dispose d'informations sur l'ensemble des élèves qui bénéficient de mesures de pédagogie spécialisée renforcées ou d'une adaptation du programme d'enseignement et non plus uniquement sur les élèves qui suivent un enseignement séparatif (classes spéciales ou écoles spécialisées).

---

## Définitions

### Pédagogie spécialisée

La pédagogie spécialisée comprend l'ensemble des mesures de soutien dont bénéficient les élèves à besoins éducatifs particuliers.

### Mesures de pédagogie spécialisée renforcées

Les mesures renforcées sont des mesures individuelles octroyées à des élèves en particulier. Elles sont ordonnées, au terme d'une procédure d'évaluation standardisée (PES) ou d'une procédure équivalente visant à définir les besoins individuels, par une autorité compétente dans une décision susceptible de recours.

### Adaptation du programme d'enseignement

L'adaptation du programme d'enseignement consiste à abaisser les objectifs pédagogiques individuels dans une ou plusieurs branches. Elle permet de répondre aux besoins particuliers d'élèves qui ne sont pas en mesure d'atteindre les objectifs minimaux du programme d'enseignement ordinaire.

### Unité géographique

La répartition des institutions de formation sur le territoire suisse se base sur la typologie urbain-rural (urbain, intermédiaire, rural), qui classe les communes de Suisse en fonction de critères de densité et de taille.

### Équivalent plein temps

Un équivalent temps plein correspond à un emploi occupé à 100%.

---

---

## Renseignements

Katrin Holenstein, OFS, Section Processus de formation, tél.: +41 58 463 62 32,  
e-mail: [lernstat@bfs.admin.ch](mailto:lernstat@bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

## Offre en ligne

Autres informations et publications: [www.bfs.admin.ch/news/fr/2017-0591](http://www.bfs.admin.ch/news/fr/2017-0591)

La statistique compte pour vous: [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

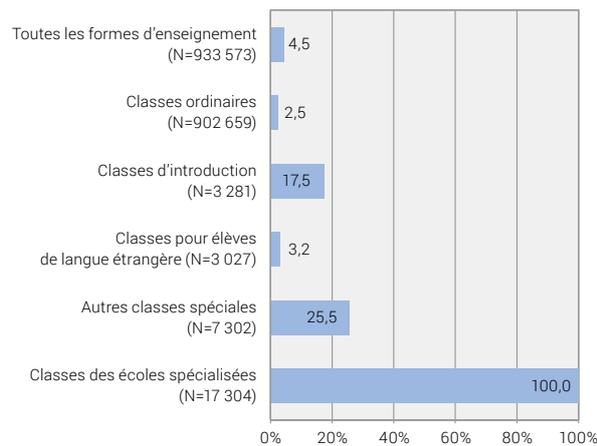
Le site de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

## Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Ce communiqué de presse a été remis trois jours avant sa publication à la Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales (CDAS) et à la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) pour leur permettre de remplir leurs tâches.

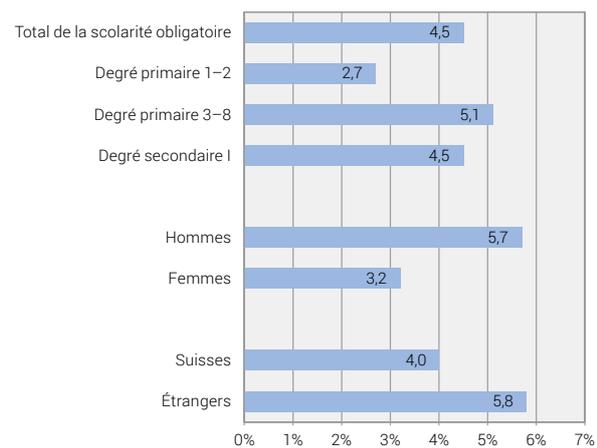
**Taux d'élèves de la scolarité obligatoire avec mesures de pédagogie spécialisée renforcées selon la forme d'enseignement, en 2017/18** **G1**



Source: OFS – SDL

© OFS 2019

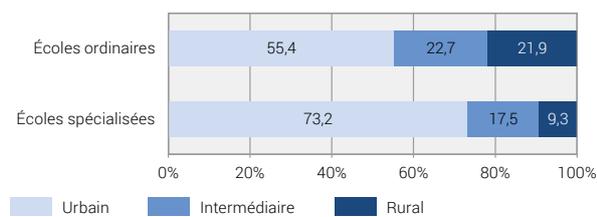
**Taux d'élèves de la scolarité obligatoire avec mesures de pédagogie spécialisée renforcées selon le degré de formation, le genre et la nationalité, en 2017/18** **G2**



Source: OFS – SDL

© OFS 2019

**Écoles spécialisées et ordinaires selon le type de commune, en 2017/18** **G3**



Sources: OFS – SBI, Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019